

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2021

## ORDRE DU JOUR

- |     |   |             |
|-----|---|-------------|
| 1.  | Désignation du secrétaire de séance                                       | Page 2      |
| 2.  | Approbation du procès-verbal de la séance du 1 <sup>er</sup> octobre 2021 | Page 2      |
| 3.  | CSI : mise à disposition de nouveaux espaces                              | Page 2      |
| 4.  | Tarifs de location des salles et tarifs divers                            | Page 3 à 6  |
| 5.  | Commerces : ouverture certains dimanches en 2022                          | Page 7      |
| 6.  | Personnel : renfort ponctuel au secrétariat                               | Page 7      |
| 7.  | Personnel : tableau des effectifs au 1 <sup>er</sup> décembre 2021        | Page 7      |
| 8.  | Personnel : remboursement de frais de mission                             | Page 7 à 8  |
| 9.  | Restaurant scolaire : contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement   | Page 8 à 9  |
| 10. | Agglomération du Choletais : rapport d'activité 2020                      | Page 9 à 17 |
| 11. | Compte-rendu des commissions  | Page 17     |
| 12. | Calendrier  | Page 18     |

# PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 21 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

**Membres présents :** Jean-Paul OLIVARES, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Claudia THARREAU, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Céline FROGER, Myriam GOURDON et Valérie DURAND.

**Membres absents :** Chantal RIPOCHE (pouvoir donné à Claudia THARREAU), Olivier BACLE (pouvoir donné à Céline FROGER), Evelyne MERLET (pouvoir donné à Claire BIMIER), Laetitia COULONNIER (pouvoir donné à Myriam GOURDON) et Nadine BOURCIER.

**Secrétaire de séance :** Claire BIMIER

## 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le conseil municipal **DÉSIGNE** Madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

## 2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021

## 3 – CSI : MISE A DISPOSITION DE NOUVEAUX ESPACES

Les centres socio-culturels sont de la compétence de l'Agglomération du Choletais.

Pour accueillir le Centre Socio-culturel Intercommunal Ocsigène, la commune avait mis à disposition de l'AdC, la majeure partie du local situé 18 rue d'Anjou.

Elle avait gardé simplement une pièce de stockage au rez-de-chaussée et l'ancien espace jeune accolé au bâtiment principal.

Afin de permettre au CSI d'avoir des locaux plus spacieux, la commune ajoute désormais ces 2 dernières pièces, ainsi que les espaces extérieurs à l'avant et à l'arrière.



**Nouveaux espaces mis à disposition**

#### 4 – TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET TARIFS DIVERS

##### 1- Tarifs des divers services communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

La commission vie associative et communication propose une augmentation uniforme de 2 %.

Désignation	2019	2020	2021	Proposition pour 2022
<b>Cimetière</b>				
. Concession enfant (- de 10 ans)	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
. Concession (1,40m x 2,40m) - durée 30 ans	62,00	63,00	64,00	65,00
. Concession (1,40m x 2,40m) - durée 50 ans	80,00	82,00	84,00	86,00
. Columbarium - durée 30 ans	562,00	573,00	584,00	596,00
. Cavurne - durée 30 ans	209,00	213,00	217,00	221,00
. Jardin du souvenir (plaque pendant 30 ans)	86,00	88,00	90,00	92,00
<b>Médiathèque municipale</b>				
. Cotisations	14,00	Gratuité depuis le 01/07/2019	Gratuité	Gratuité
. Pénalités par jour	0,15	0,15	0,15	0,15
. Perte ou détérioration de la carte d'abonné	1,00	1,00	1,00	1,00
<b>Permissions de voirie (en € le ml/an)</b>				
. Redevance pour conduite appartenant à des tiers, enterrée dans le domaine public NB : 4,65€/ml/an à Cholet en 2021	4,20	4,35	4,50	4,65

##### 2- Tarifs des salles :

Il est proposé une augmentation de 2 %.

##### 2.1- Locations des salles pour les cours en 2023 hors associations St Légeoises

COURS	2020	2021	2022	2023 propositions arrondies
Petit forfait activités annuelles (moins de 20 séances annuelles)	161 €	164 €	167 €	170 €
Grand forfait activités annuelles (plus de 20 séances annuelles)	292 €	298 €	304 €	310 €

##### 2.2- Locations de la salle du Petit Pré en 2023

<b>SAINT-LÉGEOIS : PARTICULIERS</b>				
	2020	2021	2022	2023 Propositions arrondies
Vin d'honneur	64 €	65 €	66 €	67 €
1 jour	139 €	142 €	145 €	148 €
2 jours	201 €	205 €	209 €	213 €

## AUTRES SAINT-LÉGEOIS

**GRATUITÉ POUR LES ASSOCIATIONS SAINT-LÉGEOISES  
ENTREPRISES EXCLUES**

## EXTÉRIEURS

**EXTÉRIEURS EXCLUS, SAUF 1 RÉUNION POLITIQUE PAR AN DEMANDÉE PAR  
UN SAINT-LÉGEOIS OU RÉUNIONS ÉLECTORALES (GRATUIT)**

2.3- Salle du Pôle culturel en 2023

## SAINT-LÉGEOIS

**GRATUITÉ AUX ASSOCIATIONS SAINT-LÉGEOISES  
PARTICULIERS ET ENTREPRISES EXCLUS**

## EXTÉRIEURS

**EXTÉRIEURS EXCLUS, SAUF 1 RÉUNION POLITIQUE PAR AN DEMANDÉE PAR UN  
SAINT-LÉGEOIS OU RÉUNIONS ÉLECTORALES (GRATUIT)**

2.4- Salle de la Prairie en 2024

Il est proposé une augmentation de 2 %.

L'ensemble des tarifs est décliné en fonction des deux tarifs de base pour les non Saint-Légeois et pour la location de toutes les salles. La distinction semaine ou week-end n'est plus faite.

Le conseil a décidé qu'à partir de 2022, le forfait ménage sera obligatoire pour les particuliers, ceci pour éviter les déconvenues souvent rencontrées par l'agent communal. Il restera facultatif pour les associations et les entreprises.

Même lorsque le forfait ménage est inclus, les locataires doivent ranger et effectuer un minimum de nettoyage.

Depuis cette année, une prestation « installation » est proposée aux entreprises. Elle est de 240 € pour 2021, 245 € pour 2022, 250 € pour 2023.

Il est proposé 255 € pour 2024.

Voici quelques exemples de tarifs pour 2024 :

SAINT LEGEOIS : PARTICULIERS réduction de 35% sur les tarifs de base	SAINT LEGEOIS : PARTICULIERS réduction de 35% sur les tarifs de base	
	Toutes les salles	
Réduction sur Tarifs	Tarifs	
	2023	Propositions 2024
1 jour (ménage inclus)	1 243 €	1 268 €
2 jours consécutifs (ménage inclus)	1 495 €	1 525 €

EXTERIEURS : PARTICULIERS		EXTERIEURS PARTICULIERS	
		<b>Toutes les salles</b>	
<b>Tarifs de base</b>		Tarifs de base + ménage	
		<b>2023</b>	<b>Propositions 2024</b>
1 jour (ménage inclus)		<b>1 792 €</b>	<b>1 828 €</b>
2 jours consécutifs (ménage inclus)		<b>2 180 €</b>	<b>2 224 €</b>

SAINT LEGEOIS ASSOCIATIONS réduction de 70% sur les tarifs de base		SAINT LEGEOIS ASSOCIATIONS réduction de 70% sur les tarifs de base (manifestation avec repas payant)	
		<b>Toutes les salles</b>	
<b>Réduction sur Tarifs</b>		Tarifs	
		<b>2023</b>	<b>Propositions 2024</b>
1 jour		<b>471 €</b>	<b>480 €</b>
2 jours consécutifs		<b>587 €</b>	<b>599 €</b>
<b>Forfait ménage</b>		<b>223 €</b>	<b>227 €</b>

<p style="text-align: center;"><b>SAINT LEGEOIS ASSOCIATIONS</b> réduction de 83% sur les tarifs de base</p>	<p style="text-align: center;"><b>SAINT LEGEOIS ASSOCIATIONS</b> réduction de 83% sur les tarifs de base (manifestation sans repas payant, mais avec profit) (concours belote, loto, théâtre, thé dansant...)</p>
--	---

	<b>Toutes les salles</b>	
<b>Réduction sur Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	
	<b>2023</b>	<b>Propositions 2024</b>
1 jour	267 €	272 €
2 jours consécutifs	333 €	340 €
<b>Forfait ménage</b>	<b>223 €</b>	<b>227 €</b>

<b>SAINT LEGEOIS : ASSOCIATIONS</b>	<b>GRATUITÉ POUR LES ASSOCIATIONS LORS DES AG, GALETTES DES ROIS ET SOIRÉES-DÉBATS (AUCUN PROFIT)</b>	
<b>GRATUITÉ</b>		
	<b>Toutes les salles</b>	
<b>Forfait ménage</b>	<b>223 €</b>	<b>227 €</b>

<p style="text-align: center;"><b>EXTERIEURS ENTREPRISES</b> (tarifs de référence)</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTERIEURS ENTREPRISES</b> réduction de 25% sur le tarif de base</p>	
	<b>Toutes les salles</b>	
<b>Réduction</b>	<b>Tarifs</b>	
	<b>2023</b>	<b>Propositions 2024</b>
1 jour	1 177 €	1 201 €
2 jours consécutifs	1 468 €	1 497 €
<b>Forfait ménage</b>	<b>268 €</b>	<b>273 €</b>
<b>Forfait ménage + rangement</b>	<b>429 €</b>	<b>438 €</b>
<b>Forfait ménage + installation</b>	<b>518 €</b>	<b>528 €</b>
<b>Forfait ménage + rangement + installation</b>	<b>679 €</b>	<b>693 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** ces nouvelles grilles tarifaires.

## 5 – COMMERCE : OUVERTURE CERTAINS DIMANCHES EN 2022

Selon la loi du 6 août 2015, le maire peut autoriser l'ouverture des commerces de détail le dimanche. Cette liste de dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante, après avis du conseil municipal.

Après consultation des entreprises saint-légeoises concernées, il est **PROPOSÉ** d'autoriser les dimanches suivants :

Les 27 mars et 28 novembre 2022.

A la majorité absolue des voix (unanimité moins 1 voix contre), le Conseil Municipal **DONNE** un avis favorable sur ces 2 dates.

## 6 – PERSONNEL : RENFORT PONCTUEL AU SECRÉTARIAT

Un renfort ponctuel est nécessaire au niveau du secrétariat, notamment pour gérer à l'accueil le flux postal beaucoup plus important en fin d'année.

Il est donc proposé d'ouvrir un poste en CDD de 3 mois maximum dans un premier temps, sauf s'il s'agit d'un contrat aidé dans le cadre du Parcours Emploi Compétence (PEC) : contrat de 6 mois minimum, avec 30 à 80 % d'aide en fonction de la personne recrutée.

Le Conseil Municipal **VALIDE** ce principe d'ouverture de poste et **DONNE DÉLÉGATION** à Monsieur le Maire pour recruter une personne, si possible dans le cadre du PEC.

## 7 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2021

Suite à la création de ce CDD, l'effectif communal s'établira comme suit au 1<sup>er</sup> décembre prochain :

25 titulaires ou stagiaires (effectifs en disponibilité exclus) dont 10 à temps complet, soit 19,75 équivalents temps plein.

11 contractuels.

A l'unanimité le Conseil municipal **VALIDE** ce nouveau tableau des effectifs.

## 8 – PERSONNEL : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

Le personnel communal peut être amené à se déplacer hors résidence administrative ou familiale, pour les nécessités du service (mission, formation, examen,...).

Lorsqu'il s'agit de formation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale auquel la commune cotise, les frais sont pris en charge le plus souvent.

Pour d'autres missions, la commune se doit de rembourser, sur justificatif, les frais de transports, de repas et éventuellement d'hébergement, que l'agent a engagé.

Il est proposé d'ADOPTER les tarifs de la fonction publique d'Etat :

### Hébergement par nuité :

- taux de base : 70 €
- grandes villes (+ de 200 000 hab.) et Grand Paris : 90 €
- Paris : 110 €
- Agent reconnu travailleur handicapé : 120 €

### Repas :

- 17.50 € (forfait)

Déplacement avec le véhicule personnel : indemnité par Km entre la résidence administrative et le lieu de destination

Puissance fiscale	Jusqu'à 2 000 Kms	De 2 001 à 10 000 Kms	Après 10 000 Kms
5 CV et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 et 7 CV	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 CV et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

Les remboursements se feront sur présentation de justificatifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** le remboursement des frais professionnels et **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour réactualiser ces barèmes, en concordance avec ceux de la fonction publique d'Etat.

### 9 – RESTAURANT SCOLAIRE : CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT

Un groupe d'élus, accompagné par le responsable du restaurant scolaire et Madame SALAUN, chargée de mission au Département, réfléchit à la restructuration du restaurant scolaire.

Les objectifs sont multiples :

- Remettre aux normes et augmenter le nombre des WC enfants
- Remettre aux normes des vestiaires du personnel
- Réorganiser la salle de restauration qui accueille de plus en plus d'enfants, et l'améliorer phonétiquement
- Agrandir la zone de préparation et de stockage des denrées.

Afin de continuer la réflexion et pour obtenir des premiers éléments précis pour le dépôt d'éventuelles subventions, il convient de choisir un maître d'œuvre.

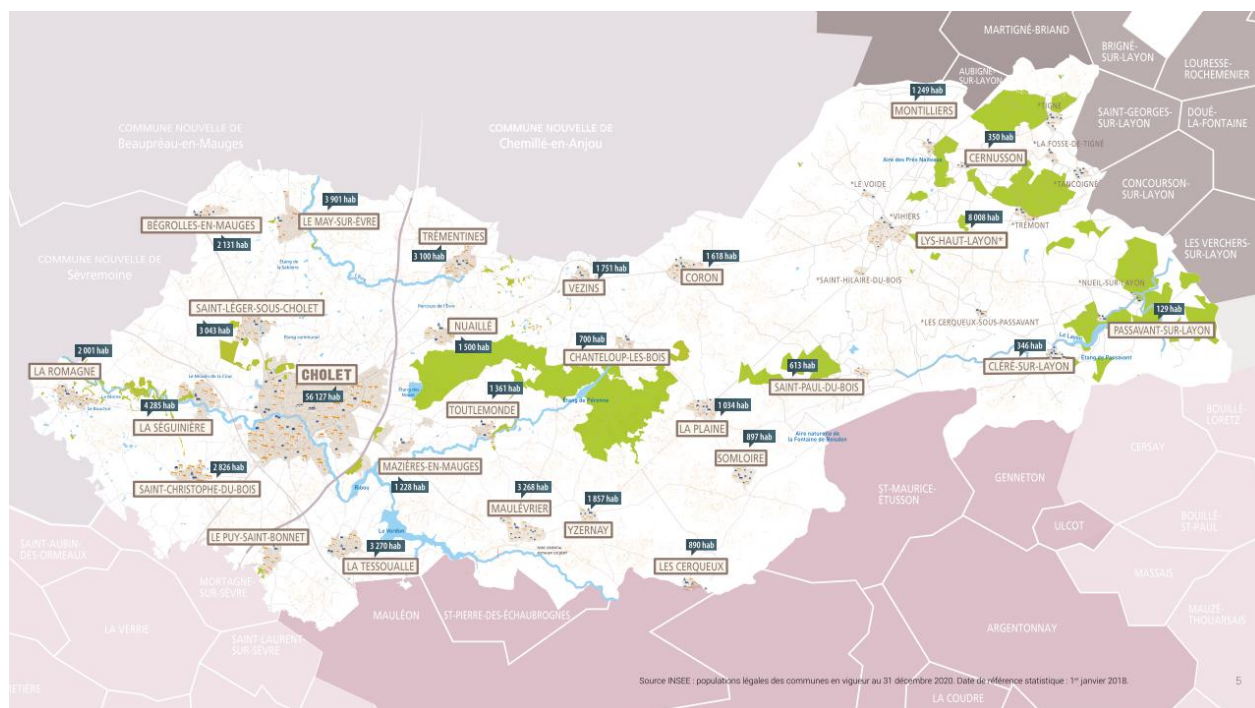
3 propositions ont été reçues, en fonction des différentes missions pour nous accompagner jusqu'à la réception des travaux :

MISSIONS	POURCENTAGE DU MONTANT DES TRAVAUX		
	Agence Grégoire Architectes	Atelier d'Architecture DURANTEAU-PIDOUX	Architecte Lionel vié
Mission de base (de l'esquisse à la réception des travaux)	9.8 %	11 %	10,2 %
Diagnostic	0.75 %	1 %	1 %
Etude d'exécution partielle	1.02 %	1.2 %	1,1 %
Ordonnancement, pilotage et coordination	1.50 %	1.50 %	1,7 %
<b>TOTAL en % des travaux</b>	<b>13.07 %</b>	<b>14.70 %</b>	<b>14 %</b>



A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de retenir le cabinet Grégoire Architectes de Cholet et **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

## 10 – AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Rapport annuel d'activité 2020 - Agglomération du Choletais

### 1 Les chiffres clés du territoire



Population totale  
(au 31 décembre 2020) :  
107 483 habitants



## Les effectifs

Nombre total d'emplois : **1 319**

Emplois permanents

**AdC** 872  **CIAS** 302

Emplois non permanents

**AdC** 91  **CIAS** 54

Taux emploi de travailleurs handicapés

**AdC** 8,64 % | **CIAS** 5,05 % 

## Le budget

Dépenses réelles :  
**119,36 millions €**

dont  
Fonctionnement : 86,89 millions €  
Investissement : 32,47 millions €

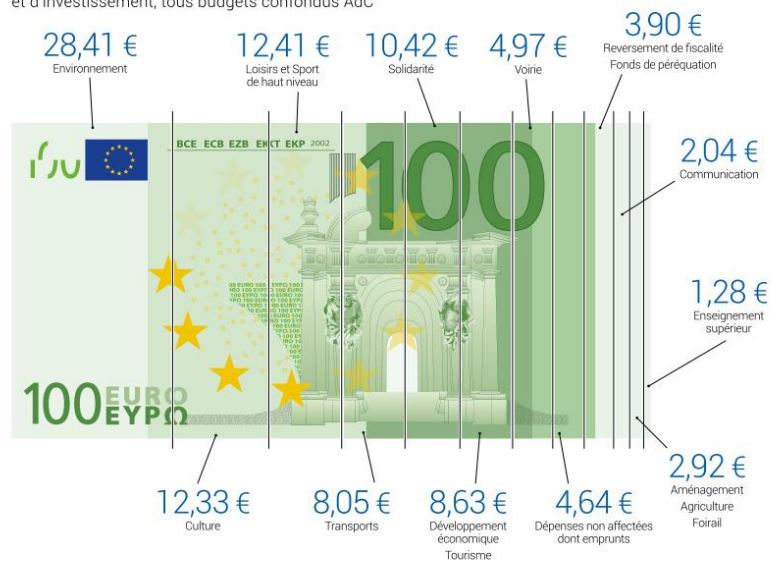
Recettes réelles :  
**125,65 millions €**

dont  
Fonctionnement : 103,92 millions €  
Investissement : 21,73 millions €

Capacité  
d'autofinancement brute  
**17,03 M€**

Taux d'épargne brute  
**16,39 %**

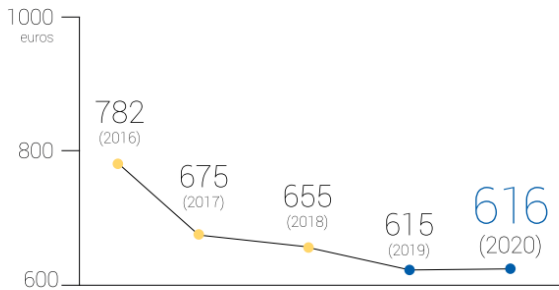
Dépenses réelles de fonctionnement  
et d'investissement, tous budgets confondus AdC



## La dette

### Endettement par habitant

L'endettement par habitant représente le stock de dette de l'Agglomération au 31 décembre 2020, rapporté au nombre d'habitants.

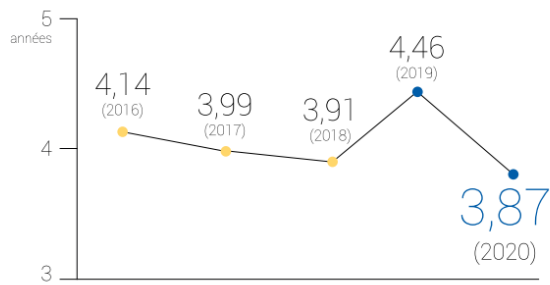


### Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (Encours de dette / Épargne brute) exprime le nombre d'années nécessaires à l'Agglomération du Choletais pour rembourser son stock de dette, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

À titre de comparaison, la capacité de désendettement moyenne des groupements de communes à fiscalité propre en 2020 est de 4,6 ans.

(sources : 'les collectivités locales en chiffres 2021 et 2020').



12



### Soutenir les entreprises face au COVID-19

Afin de soutenir le monde économique, l'Agglomération du Choletais a mis en place certaines mesures, complémentaires aux dispositifs mis en place par l'État.  
En s'associant au Fonds Territorial Résilience, initié par la Région des Pays de la Loire et soutenu

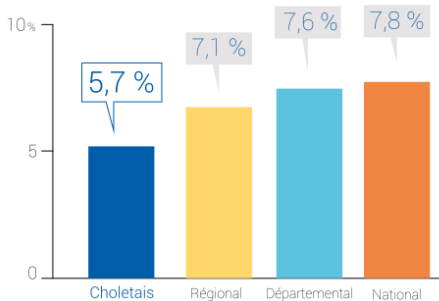
par le Département de Maine-et-Loire et la Banque des Territoires, les TPE, commerçants, artisans et auto-entrepreneurs bénéficient d'une avance de trésorerie d'un montant compris entre 3 500 € et 10 000 €. En 2020, ce sont 43 entreprises qui ont été accompagnées pour 264 000 € d'aides accordées.

1 - Rapport annuel d'activité 2020 - Agglomération du Choletais

## Un taux de chômage des plus bas de France

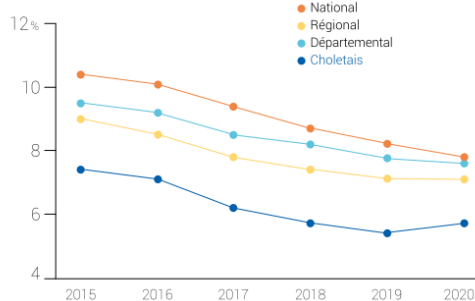
### Taux de chômage (moyenne annuelle 2020)

(source INSEE)



### Évolution du taux de chômage

(source INSEE)



Ces chiffres s'arrêtent au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 (et donc ne prennent en compte que partiellement les impacts des confinements et couvre-feu).

14

# Carte des zones économiques, pépinières et ateliers relais au 31 décembre 2020

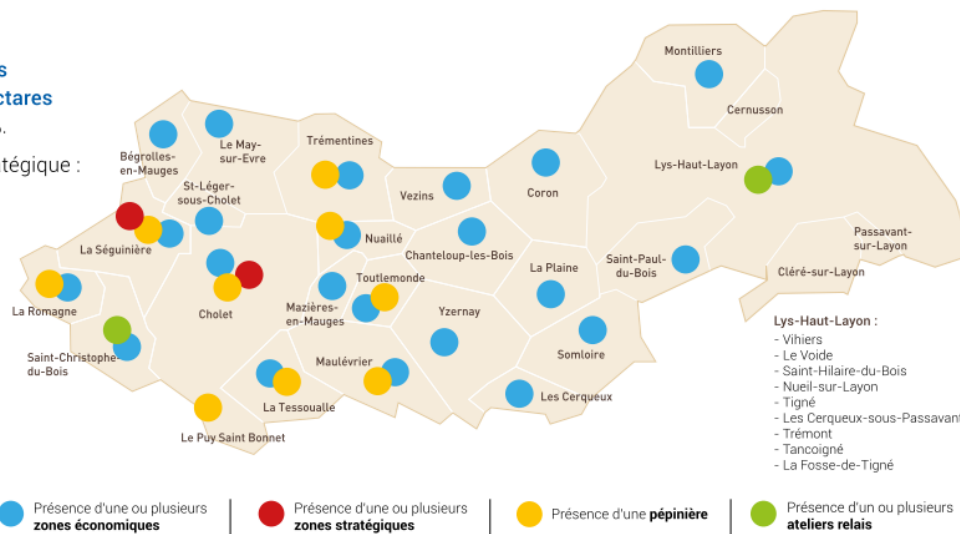
L'Agglomération du Choletais comptabilise plus de **7 316 entreprises** correspondant à **51 000 emplois** sur l'ensemble de son territoire.

**57 zones économiques** représentant **1 238 hectares** commercialisés à 90 %.

**3 parcs à vocation stratégique :** **Le Cormier, L'Écuyère et La Bergerie.**

**9 pépinières**

**5 ateliers relais** occupés à 86 %.



Rapport annuel d'activité 2020 - Agglomération du Choletais



Dessinons  
notre territoire

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération du Choletais



## 3 Aménagement durable du territoire

### Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Ensemble, dessinons notre territoire.

Le SCoT coordonne les différentes politiques publiques de développement local : aménagement, mobilités, développement économique, habitat, etc. Il permet la concrétisation de projets de lotissements, de zones d'activités ou d'équipements, tout en veillant à préserver les ressources et les espaces naturels remarquables qui font la richesse du territoire choletais.

Après 5 années de travail, le SCoT de l'Agglomération du Choletais (AdC) a été approuvé lors du Conseil de Communauté de l'AdC du 17 février 2020.

#### À retenir

- L'approbation du SCoT a permis de démarrer le nouveau mandat avec un document cadre.
- **5 procédures d'évolution sur des Plans Locaux d'Urbanisme ont été approuvées**, afin d'accompagner le dynamisme économique et l'attractivité résidentielle du territoire :
  - aménagement d'un lotissement à La Tessoualle,
  - développement de l'entreprise PALAMY au May-sur-Evre,
  - ouverture à l'urbanisation d'un secteur pour un lotissement au Puy-Saint-Bonnet,
  - agrandissement de la société Gaborit à Maulévrier,
  - modification du PLU pour permettre la construction de la salle des fêtes à Cholet.

19

## Prime'Accession

Profiter du charme d'habiter en centre ancien tout en bénéficiant d'une aide financière de l'Agglomération du Choletais pour réaliser des travaux : c'est le principe de la Prime'Accession, une subvention lancée en 2020 pour donner un coup de pouce aux primo-accédants dans leur projet d'acquisition-amélioration d'un logement en centre ancien.

### Cette action a pour objectif de :

- redynamiser les centres-villes et centres-bourgs par l'accueil de nouveaux habitants,
- favoriser l'accession à la propriété,
- encourager la réhabilitation des logements anciens et vacants,
- valoriser le patrimoine des centres anciens.

### Chiffres clés



14  
logements  
subventionnés



Montants engagés  
par l'AdC :

63 648 €

Montant des travaux engagés  
par les propriétaires :

394 578 €



1 € de subvention de l'AdC  
a entraîné 6 € de travaux.

1 € → 6 €  
de subvention de travaux

## Aide à la construction ou la réhabilitation de logements locatifs publics

L'Agglomération du Choletais souhaite étoffer son offre de logements locatifs publics de qualité pour les ménages modestes, en soutenant financièrement les bailleurs pour la construction ou la réhabilitation / adaptation de locatifs publics.

### Chiffres clés



14  
logements locatifs  
publics construits

Montants engagés par l'AdC :

26 300 €

90 logements locatifs  
publics réhabilités  
sur la commune de Cholet

Montants engagés par l'AdC :

174 000 €



### Chiffres clés



940 000 €  
de travaux pour l'entretien  
des voiries

7 arrêts-bus mis  
en accessibilité.



1 095 km  
de voies intercommunales  
à gérer



### L'aérodrome



24 854 mouvements

Mouvement = atterrissage ou décollage à partir de la plateforme

52  
machines  
basées sur  
l'aérodrome

# Un territoire écoresponsable

## Gestion des déchets

En matière de gestion des déchets, l'année 2020 a été marquée par le maintien de la collecte des déchets tout au long de la crise sanitaire et la construction de deux nouvelles déchèteries, à Vezins et à La Tessoualle. L'AdC poursuit ainsi son programme d'amélioration du service public des déchets et réorganise la collecte des encombrants.

Pour un meilleur service de proximité, l'éventail de tri est étoffé avec 20 catégories de déchets proposés soit l'équivalent du niveau de service d'une déchèterie urbaine. L'équipement dessert la population située à moins de 15 km / 10 min de trajet.

### Chiffres clés

#### Déchèterie "Pont Bertrand" à La Tessoualle

2,1 M€ TTC

dont travaux : 1,8 million € TTC

Avec ses sept quais, elle pourra accueillir les déchets des habitants de La Tessoualle, du quartier du Plessis à Cholet et du Puy-Saint-Bonnet (qui peuvent également, pour une partie, se diriger vers celle du Cormier), soit une prévision de 39 000 passages par an.

#### Déchèterie "Les Humeaux" à Vezins

2 M€ TTC

dont travaux : 1,78 million € TTC

Avec ses six quais, elle pourra accueillir les déchets des habitants de Chanteloup-les-Bois, Coron, Nuaillé, Trémentines et Vezins, soit une prévision de 32 000 passages par an.

Suivront ultérieurement deux autres déchèteries à l'Est du territoire. Bois, gravats et déchets verts seront notamment acceptés.



Toujours dans l'objectif de proposer un meilleur service de proximité, l'Agglomération du Choletais a installé **16 nouvelles colonnes enterrées sur le quartier Bretagne**, quartier où le taux d'erreurs de tri était supérieur à 50 %. Ces équipements devraient également limiter les dépôts sauvages dans le secteur.

# Un territoire solidaire

## Les centres sociaux

L'Agglomération du Choletais assure le suivi et l'accompagnement des 8 centres sociaux du territoire. La charte de partenariat signée entre les centres et l'Agglomération du Choletais se fixe pour objectifs de :

- reconnaître les missions des centres sociaux ;
- définir les axes et les modalités de soutien ;
- participer à la cohérence du territoire en terme de couverture.

## Chiffres clés

L'Agglomération du Choletais soutient aussi financièrement les centres sociaux.



Subventions versées aux centres sociaux :

1 201 429 €

ainsi que de 2 000 € de dotations pour l'impression de leurs documents de communication.

Chaque année également, une enveloppe moyenne de 43 000 € est consacrée à l'entretien et la modernisation des équipements.

## Les Relais Assistants Maternels (RAM)

Au cours de cette année 2020, marquée par la crise sanitaire, les équipes du Relais Assistants Maternels ont su maintenir l'accompagnement des familles à la recherche d'un mode d'accueil, et tout particulièrement les personnels prioritaires – personnels de santé, pompiers, policiers, salariés de l'agroalimentaire – afin de les aider à poursuivre leurs activités professionnelles au service de la population.

Le relais a renforcé l'accompagnement des professionnels assistants maternels grâce à un dispositif de soutien téléphonique et la mise en place de groupes d'échanges animés par une psychologue (groupes d'échanges en visio et en présentiel)

### Chiffres clés

Le RAM de Cholet

3 animatrices  
274 Assistants Maternels agréés  
pour  
811 places



Le RAM du Territoire du Bocage,

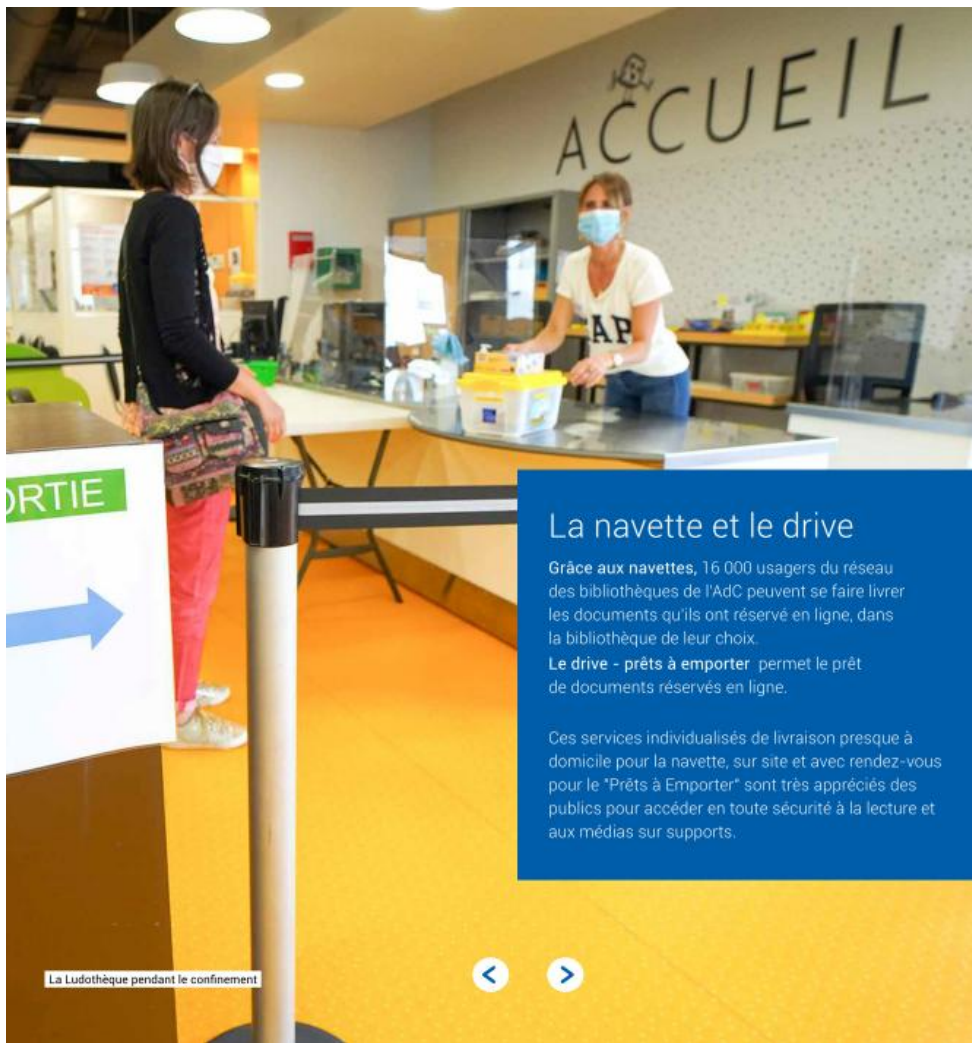
(Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay)

1 animatrice  
84 Assistants Maternels agréés  
pour  
316 places

Les RAM dans les centres sociaux :

- **Ocsigène** (Saint-Léger-sous-Cholet, La Séguinière, Saint-Christophe-du-Bois, La Romagne, Le May-sur-Èvre, Bégrolles-en-Mauges), animé par deux animatrices, pour **151 AM** (Assistants Maternels) et **537 places**.
- **Chloro'fil** (Chanteloup-les-Bois, La Tessoualle, Mazières-en-Mauges, Nuailé, Toutlemonde, Trémentines et Vezins), animé par deux animatrices, pour **114 AM** et **416 places**.
- **Le Coin de la Rue** (Lys-Haut-Layon, Cernusson, Saint-Paul-du-Bois, Montilliers, Cléré-sur-Layon), animé par une animatrice, pour **80 AM** et **282 places**.

104 144 € ont été versés aux centres sociaux Le Coin de la Rue, Ocsigène et Chloro'fil dans le cadre des matinées récréatives qu'ils organisent.



### La navette et le drive

Grâce aux navettes, 16 000 usagers du réseau des bibliothèques de l'AdC peuvent se faire livrer les documents qu'ils ont réservé en ligne, dans la bibliothèque de leur choix.

Le drive - prêts à emporter permet le prêt de documents réservés en ligne.

Ces services individualisés de livraison presque à domicile pour la navette, sur site et avec rendez-vous pour le "Prêts à Emporter" sont très appréciés des publics pour accéder en toute sécurité à la lecture et aux médias sur supports.

La Ludothèque pendant le confinement



# Soutenir et accompagner les étudiants dans leurs projets

## Ouverture de la Maison de l'Orientation

Outil indispensable dans le domaine de l'orientation, aussi bien pour les jeunes et leurs familles que pour les adultes souhaitant se réorienter professionnellement, la Maison de l'Orientation est le fruit d'un travail de réflexion en étroite partenariat avec la Région, le Département, l'Éducation Nationale, les entreprises du territoire, les structures d'accompagnement et d'éducation.

Après la Ludothèque, l'arrivée de cet équipement est en adéquation avec le dispositif "cœur de ville" qui s'articule autour de différents axes dont notamment l'accès aux équipements et aux services publics.

L'Agglomération du Choletais est innovatrice puisqu'**elle fait partie des premières initiatives de ce genre à l'échelon national.**

Chiffre clé

1 196

Rendez-vous effectués en 2020







Le conseil municipal **PREND ACTE** du présent rapport d'activité.

## 11 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

### Cadre de vie :

- L'Eglise a été démoussée et nettoyée.
- Mise à l'eau du bateau lavoir prévue fin d'année 2021.
- Parking rue de la Fontaine en cours. Les travaux d'assainissement et eau potable du Vieux Bourg commenceront le 15 novembre prochain, pour 2 mois environ.
- Projet d'accueillir le rassemblement des St Léger de France en 2023.
- Le passage de la gare rue de la Vendée va être réaménagé.
- Les visites des bâtiments auront lieu prochainement, pour préparer les investissements 2022.
- Liaison douce avec La Séguinière : plantation de la haie avec les enfants des écoles le 9 décembre.
- Mise en place d'un groupe de travail pour la sécurisation de la rue d'Anjou.

### Vie sociale :

- Le repas des aînés est annulé, au vu de l'évolution de la crise sanitaire et des recommandations préfectorales. Une solution alternative est en réflexion.

### Vie associative/communication :

- Guide de présentation des associations : un appel est lancé à toutes les associations pour qu'elles communiquent au plus tôt leur fiche de présentation.
- Nouvelle association « Amicanines » de propriétaires de chiens.
- CME : la soirée cinéma le 19 novembre à 18h30 à la salle de la Prairie est pour l'instant maintenue. Prochain CME le 20 novembre  
Ecopâturage : installation des clôtures 3<sup>ème</sup> semaine de janvier 2022

## 12 – CALENDRIER

NOVEMBRE			
Lundi	8	Bureau AdC	18h00
Lundi	8	Commission cadre de vie	20h00
Mardi	9	Commission vie associative et communication	20h00
Vendredi	19	Soirée cinéma du CME (salle de la Prairie)	18h30
Samedi	20	CME (Mairie)	10h30
Lundi	22	Conseil AdC	18h30
Samedi	27	Visites des bâtiments (RV à la Mairie)	9h00
Lundi	29	Bureau AdC	18h00

DÉCEMBRE		
3	Conseil Municipal	20h00
6	Commission cadre de vie	20h00
7	Commission Intercommunalité	19h45
9	Elections du Conseil Municipal d'Enfants (Mairie)	à partir de 14h00
11	Visites des bâtiments	9h00
13	Commission vie sociale	18h15
14	Commission vie associative et communication	20h00
18	Visites des bâtiments + voirie	9h00
22	Conseil AdC	18h30

Vendredi 7 janvier 2022, 19h00 salle de la Prairie, soirée conviviale élus personnel et les conjoints.

Vendredi 14 janvier 2022, 19h00 salle de la Prairie, vœux à la population.